
Extrait des délibérations du district de Tarbes, qui atteste les dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Extrait des délibérations du district de Tarbes, qui atteste les dons pour les défenseurs de la patrie, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 219;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30510_t1_0219_0000_17

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Séance du 19 Ventôse An II

(Dimanche 9 Mars 1794)

Présidence de RÜHL

Le citoyen Rühl, président, occupe le fauteuil.
On fait lecture de la correspondance.

1

Les administrateurs composant le directoire du district de Beaugency annoncent qu'ils envoient à Paris 190 marcs 3 onces 6 gros d'argenterie, et 251 marcs 6 onces de galons et tissus, et broderies en or et argent, provenant des dévotionnelles des différentes églises de ce district.
Mention honorable, insertion au bulletin (1).

2

La société populaire régénérée de la commune de Tullins, district de Saint-Marcellin félicite la Convention nationale sur ses travaux et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que la perfide coalition des tyrans soit anéantie.
Mention honorable, insertion au bulletin (2).

3

Les trois sections de la commune de Lisieux demandent que la Convention nationale, par une loi bienfaisante et devenue pressante, ordonne que tout ce que l'approvisionnement des armées n'absorbera pas, soit arraché à l'égoïsme et à la cupidité pour être remis en circulation pour la subsistance des citoyens.

Renvoyé au comité des subsistances (3).

4

L'agent national près le district de Tarbes fait part à la Convention nationale que la société de Galan a fait don pour les défenseurs de la patrie, de 7 chemises et de 51 paires de souliers.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Tarbes, 20 niv. II] (1)

« Citoyen président,

Les offrandes civiques et celles principalement qui tendent au soulagement de nos braves soldats méritent la plus grande publicité.

C'est une leçon vivante pour tout citoyen, pour ces vils égoïstes, qui n'ont pas encore rempli ce devoir sacré; l'administration du district de Tarbes me charge de t'annoncer que la Société populaire de Galan située dans son arrondissement vient de faire un don de sept chemises et 51 paires de souliers en faveur de nos frères d'armes qui se battent à la frontière. La Convention l'apprendra avec son intérêt et sa sensibilité ordinaires; c'est la plus douce récompense qu'en espère cette société. S. et F.»

P. BORDENAVE fils (agent nat. suppl^t).

[Extrait des délibérations du distr., séance du 27 niv. II]

Présents : les citoyens Lacay (présid.), Souziques, Darroy aîné, Abbadie, Foutan, Campan, Clarac, Bordenave (agent nat. suppléant).

Le Conseil du district de Tarbes qui après connoissance de la pétition de la Société populaire de Galan portant un don de 7 chemises et 51 paires de souliers en faveur de nos frères d'armes qui se battent à la frontière;

Considérant que cette offrande civique a été adressée à l'administration du district par cette société populaire, et qu'il importe de propager cet élan naturel de patriotisme en lui donnant de la publicité,

Où l'agent national provisoire,

Arrête que le district de Tarbes reçoit avec reconnaissance le don civique de la Société populaire de Galan, qu'il en sera fait mention honorable sur le registre des délibérations du Conseil.

Extrait du présent sera envoyé à la Convention nationale, à la Société populaire de Galan, et à celle de Tarbes, à la diligence de l'agent national.

P.c.c. : LACAY (présid.), DECAMPS (secrét.).

(1) P.V., XXXIII, 132. Bⁱⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t).

(2) P.V., XXXIII, 132. Bⁱⁿ, 19 vent.

(3) P.V., XXXIII, 132. Bⁱⁿ, 19 vent.

(4) P.V., XXXIII, 132. Bⁱⁿ, 25 vent. (2^e suppl^t).